Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 056-215601436-20260604-2026_06_007-DE

Muzillac

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUIN 2026
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
EXTRAIT

L'an deux mil VINGT-SIX, le 4 juin, à 19H30 le Conseil Municipal de la Commune de Muzillac, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame CABON Marie-Thérèse, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29 Présents : 26 Votants : 28

Présents : Marie-Thérèse CABON, Bruno HUBERT, Christine LE CADRE, Eric BLANCHO, Florence RAUFFLET, Franck GALUDEC, Séverine GUYOT, Benjamin VILAIN, Etienne LAURENT, Monique DELANNOY, Jean-Luc PICHOT, Patrick HUBERT, André ALLIO, Marc LE CHENADEC, Dominique LE JALLÉ, Edith LE PALAIRE, Manuela CADOU, Fabrice LE BOT, Raphaël EVAIN, Morgane DANIEL SCHMITT, Elise JARRON-JAHANGARD, Angélique BERET, Pierre-Yves LE JALLÉ, Guillaume JOGUET, Ninon BIHAN, Michèle COLLIN

Absents :
Michel CRIAUD donne pouvoir à Marie-Thérèse CABON, en date du 29/05/2026
Hugo MAIRE donne pouvoir à Franck GALUDEC, en date du 03/06/2026
Laëtitia NICOLAS

Date de convocation : 27/05/2026 Date d'affichage convocation : 28/05/2026

Date d'affichage du compte-rendu : 11/06/2026

Sur proposition de Mme la Maire et en l'absence d'autres élus candidats à l'ouverture de la séance, **Mme Séverine GUYOT** est désignée en tant que **secrétaire de séance.**
Les débats sont retransmis dans leur intégralité sur la chaîne YouTube de la Ville de Muzillac (https://www.youtube.com/watch?v=vVnUBP9-u8E)

Délibération 2026 06 007
TARIFS ALSH ET MERCREDI 2026/2027

Mme Christine Le Cadre, Adjointe au Maire, propose de fixer les tarifs 2026/2027 de l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) et mercredis sur la base de 2 scénarios :

- 1 scénario avec une application de 1% inflation sur les 3 premières tranches de QF et 2% sur les 3 dernières tranches
- 1 scénario avec une application fixe de 1,5% inflation sur les 6 tranches de QF

La commission enfance jeunesse vie scolaire qui s'est réunie le 7 mai 2026 s'est prononcée pour le scénario 1.

Les tarifs proposés à compter de 2026/2027 sont les suivants :

		Mercredi et vacances scolaires			
	QF	journée	matin	après-midi	repas
Enfants domiciliés à Muzillac ou avec accord de la commune de résidence	0 à 360	12,81	4,45	5.01	4,49
	361 à 560	14.09	5,08	5,71	4,49
	561 à 800	15,50	5,79	6,51	4,49
	801 à 1200	17,36	6,72	7,56	4,49
	1201 à 1800	19.14	7,68	8,64	4,49

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 056-215601436-20260604-2026_06_007-DE

Muzillac

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUIN 2026
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
EXTRAIT

	plus de 1800	21.12	8,78	9,88	4,49
Enfants extérieurs non conventionnés		36.15	16,33	17.20	4,49

Le Tarif « hors convention » s'applique aux familles extérieures à Muzillac et dont la Commune de résidence n'a pas conventionné avec la Commune de MUZILLAC.

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des membres présents ou représentés (24 pour) et 4 abstentions (Pierre-Yves LE JALLÉ, Guillaume JOGUET, Ninon BIHAN, Michèle COLLIN), APPROUVE les propositions de tarifs ALSH et mercredi qui seront applicables à compter de la rentrée scolaire 2026/2027.

Pour extrait conforme au registre,	Certifié exécutoire
La Maire, Marie-Thérèse CABON	La secrétaire de séance, Séverine GUYOT
MAIRIE DE MUZILLAC 56190 (Morbihan)	MAIRIE DE MUZILLAC 56190 (Morbihan)